

Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les autorités en valeurs mobilières des provinces et territoires se sont regroupées sous l'appellation Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Leur tâche première consiste à harmoniser la réglementation des valeurs mobilières dans l'ensemble du pays.

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

L'ABC du placement — Faire ses premiers pas



CSA / ACVM

Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières



Pourquoi les gens consacrent-ils plus de temps à l'achat d'une nouvelle voiture ou à la planification de leurs vacances qu'au placement des économies de toute une vie?

La plupart d'entre eux savent qu'ils devraient jouer un rôle plus actif dans le placement de leur argent, mais ignorent souvent par où commencer.

Les [ACVM](#) ont élaboré le présent ce guide pour vous mettre sur la bonne voie. Leurs membres comprennent les treize autorités en valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire, dont les coordonnées sont indiquées à la page 13.

Table des matières

Pourquoi placer son argent?	2
Définir vos objectifs de placement	4
Choisir un conseiller financier	7
Connaître les produits d'investissement	8
Savoir où obtenir de l'aide	13

Pourquoi placer son argent?

Placer de l'argent signifie simplement le faire fructifier. Pour bon nombre de Canadiens, il est non seulement prudent d'avoir des placements, mais nécessaire.

De plus en plus, il revient à chacun de planifier soi-même sa retraite. Dans le cas de la plupart des Canadiens, l'épargne en vue de la retraite sera probablement l'objectif financier le plus important, et le placement est l'un des rares moyens dont ils disposent pour l'atteindre.

Vous pouvez investir vos économies de diverses façons, par exemple, en les plaçant dans des actions, des obligations, des titres d'organismes de placement collectif ou l'immobilier. Chacun de ces placements comporte des avantages et des inconvénients, qui seront expliqués ci-après.

Idées fausses concernant le placement

Le placement n'est pas un moyen de s'enrichir rapidement ni un jeu de hasard. Le jeu de hasard consiste à risquer son argent dans l'espoir d'en tirer davantage selon l'issue aléatoire du jeu. L'investisseur averti ne laisse rien au hasard. Il se dote d'un plan d'action et n'engage son argent que lorsqu'il peut raisonnablement s'attendre à réaliser un profit. Certes, il y a toujours des risques et souvent peu de garanties, mais l'investisseur devrait mettre plus que la chance de son côté.

Pourquoi est-il important de vous intéresser activement à vos placements?

Essentiellement, parce qu'il s'agit de votre argent. Qui s'en souciera plus que vous? Quelle que soit la personne à qui vous confiez vos placements, vous seul êtes en mesure de savoir si le choix d'un produit d'investissement vous convient. Et c'est à vous de veiller à ce que vos placements continuent de produire les résultats voulus.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des conseils qui vous aideront à :

- définir vos objectifs de placement
- choisir un conseiller financier
- connaître les produits d'investissement
- savoir où obtenir de l'aide



Définir vos objectifs de placement

Que signifie l'argent pour vous? Liberté personnelle? Sécurité? Moyen d'acquérir des biens? L'établissement d'un plan pourrait vous aider à atteindre vos objectifs.

Quel but poursuivez-vous?

Prenez du recul : comment envisagez-vous votre avenir? Fixez vos objectifs financiers en notant par écrit ce que vous souhaitez accomplir et le temps dont vous disposez. Votre âge, votre situation personnelle et vos ressources financières sont autant de facteurs qui influent sur votre capacité d'atteindre vos objectifs.

Par exemple

- Verser un acompte de 25 000 \$ sur le prix d'une maison dans deux ans.
- Consacrer 10 000 \$ aux études de votre enfant dans dix ans.
- Prendre votre retraite dans quinze ans en bénéficiant d'un revenu annuel de 50 000 \$ pendant au moins vingt ans.



Quel investisseur êtes-vous?

Chaque produit d'investissement a ses propres caractéristiques et certains vous conviendront mieux que d'autres. Il importe de savoir quel genre d'investisseur vous êtes pour choisir plus facilement les placements qui sont bons pour vous.

Quel degré de risque êtes-vous prêt à courir?

Votre tolérance au risque est l'élément clé pour déterminer les placements qui vous conviennent. Plus le rendement potentiel d'un placement est élevé, plus le risque est grand. Le placement sans risque à rendement élevé n'existe tout simplement pas. Si vous recherchez un rendement élevé, vous devez prendre les risques qui y sont associés.

Votre tolérance au risque peut dépendre :

- de votre priorité : préserver vos économies ou rechercher un rendement élevé
- du temps dont vous disposez avant d'avoir besoin de votre argent
- de votre attitude envers les hauts et les bas des marchés
- de vos dettes
- de vos autres sources de revenus

Êtes-vous prêt à prendre vous-même vos décisions de placement?

Votre volonté de faire vos propres recherches et choix de placements constitue un autre facteur important. Combien de temps êtes-vous disposé à consacrer à l'analyse des produits d'investissement et au suivi des marchés? Vous estimez-vous suffisamment informé sur l'investissement et en mesure de mettre à exécution vos décisions?

Si vous avez besoin d'assistance, vous pouvez consulter un conseiller financier inscrit.

Sachez avec qui vous faites affaires

Si vous décidez qu'il ne vous convient pas de faire vos placements vous-mêmes, votre décision de placement la plus importante pourrait être la sélection de votre conseiller financier.

Comment trouver un conseiller financier

Demandez à vos amis, à votre famille, à vos collègues ou à des professionnels de confiance, comme votre comptable ou votre avocat, s'ils peuvent vous recommander un conseiller. Sachez toutefois qu'un conseiller qui convient à une personne pourrait ne pas convenir à une autre.

Vous pouvez également communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire afin d'obtenir le nom des conseillers inscrits dans votre région. L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) peuvent vous donner la liste de leurs membres inscrits.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi communiquer avec l'Association des gestionnaires de portefeuille du Canada (AGPC), FP Canada ou l'Institut québécois de planification financière (IQPF).

Qualités à rechercher

Vous devriez rencontrer quelques conseillers financiers avant d'arrêter votre choix. Optez pour un conseiller qui possède les compétences et l'expérience nécessaires, qui est inscrit auprès de l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire, et que vous estimez digne de confiance. Il importe également que vous soyez à l'aise avec lui.

Un bon conseiller cherchera à bien comprendre votre situation financière et vos objectifs, vous expliquera les moyens qu'il prévoit prendre pour vous aider à atteindre vos buts et révisera votre plan avec vous au moins une fois par année.

Questions à poser

Avant d'engager un conseiller financier, demandez-lui :

- Vous et votre entreprise êtes-vous inscrits auprès d'une autorité en valeurs mobilières?
- Quelles formation et expérience professionnelle avez-vous?
- Depuis combien de temps votre entreprise est-elle en affaires?
- Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette entreprise?
- Quels produits et services offrez-vous?
- Comment comptez-vous m'aider à atteindre mes objectifs?
- À quelle fréquence allez-vous communiquer avec moi ou me rencontrer?
- Comment êtes-vous rémunéré pour vos services (salaire, commission ou honoraires fixes)?
- Pouvez-vous me fournir des références de clients qui me ressemblent?

Vérifiez auprès de l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire si le conseiller financier est inscrit. Elle pourra également vous indiquer si une personne ou une société a déjà fait l'objet de sanctions.



Sachez dans quoi vous investissez

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les façons de placer son argent abondent. Toutefois, il est généralement possible de distinguer les milliers de produits d'investissement selon les trois grandes catégories suivantes, aussi appelées « catégories d'actifs ».

Liquidités et équivalents

Cette catégorie comprend l'argent dans votre compte bancaire et des valeurs assimilables à des liquidités, comme des obligations d'épargne du Canada, des bons du Trésor et des placements sur les marchés monétaires. En règle générale, il s'agit de placements très sûrs vous permettant de disposer rapidement de votre argent. Toutefois, leur taux de rendement est relativement bas comparativement à celui d'autres types de placements.

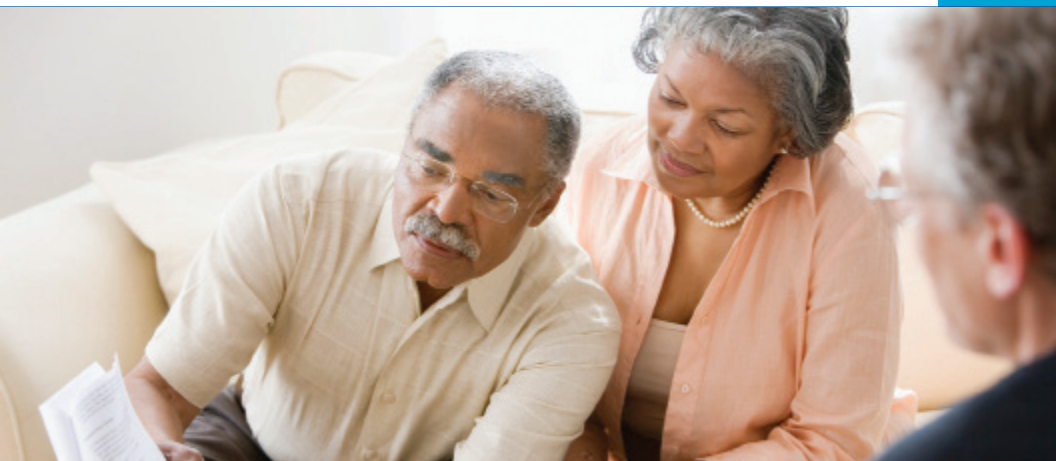
Titres à revenu fixe

Les « titres à revenu fixe » sont des placements liés à des créances. Ils comprennent les obligations, les débentures, les obligations à coupon zéro et les titres adossés à des créances hypothécaires. Lorsque vous souscrivez un tel titre, vous prêtez votre argent à l'État ou à la société qui en est l'émetteur pendant un certain temps. En échange, ils promettent de vous verser de l'intérêt sur votre argent, puis de vous rembourser la « valeur nominale » du titre à son échéance.

Bon nombre de titres à revenu fixe sont assortis d'une garantie, ce qui en fait un placement relativement sûr. Ils offrent généralement un taux de rendement plus intéressant que les placements équivalents à des liquidités, car ils vous exposent à un risque plus grand en exigeant de votre part un prêt d'une durée plus longue.

Titres de capitaux propres

Lorsque vous achetez des titres de capitaux propres (communément désignés des actions), vous investissez directement dans une société. Vous pouvez ainsi avoir le droit de voter à l'assemblée des actionnaires et de participer aux bénéfices qu'elle distribue à ses actionnaires. Ces bénéfices s'appellent « dividendes ».



Par comparaison aux titres à revenu fixe, les titres de capitaux propres peuvent générer un rendement relativement élevé, mais vous faire courir un plus grand risque de perdre une partie ou la totalité de votre placement.

Et les organismes de placement collectif?

Les organismes de placement collectif (OPC), qui regroupent les fonds communs de placement et les sociétés d'investissement à capital variable, sont un regroupement de placements d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Chaque OPC se concentre généralement sur un type de placement, comme des obligations d'État, des actions de grandes sociétés, des actions de certains pays ou une combinaison d'actions et d'obligations. Le niveau de risque et le rendement associés à un OPC dépendent des placements qu'il effectue.

Lorsque vous souscrivez des titres d'un OPC, vous mettez votre argent en commun avec celui de nombreux autres investisseurs. Les principaux avantages sont que vous pouvez ainsi accéder à un portefeuille de placements à un coût relativement modeste et en confier la gestion à un gestionnaire de portefeuille.

Sachez dans quoi vous investissez (suite)

Le guide *Produits d'investissement : tour d'horizon* des ACVM donne de plus amples renseignements sur les divers placements de chaque catégorie.

Autres placements

À cette catégorie appartiennent, par exemple, les options, les contrats à terme, les devises étrangères, les fonds de couverture, les marchandises et l'immobilier. Ils figurent parmi les types de placements les plus complexes. C'est pourquoi ils comportent généralement un risque supérieur à la moyenne en échange d'un rendement potentiel supérieur à la moyenne. Ces placements conviennent habituellement aux investisseurs ayant une grande tolérance au risque.

Trouver le juste équilibre

À chaque produit d'investissement ses hauts et ses bas. Chacun réagit différemment aux événements mondiaux, aux facteurs économiques comme l'évolution des taux d'intérêt, et aux perspectives commerciales. Ainsi, lorsqu'un placement est à la baisse, un autre peut être à la hausse.

En combinant plusieurs types de placement, vous atténuez les contrecoups des placements moins performants sur votre portefeuille, tout en profitant du potentiel de rendement des autres. C'est ce qu'on appelle la « diversification », c'est-à-dire la bonne vieille technique consistant à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

D'abord, vous devez choisir votre combinaison d'actifs. Pour trouver le juste équilibre, vous tiendrez compte de vos objectifs, du temps dont vous disposez avant d'avoir besoin de votre argent et de votre tolérance au risque. Ensuite, vous devez sélectionner des placements précis dans chaque catégorie d'actifs. Si vous ne vous estimez pas prêt à prendre seul ces décisions, vous pourriez consulter un conseiller financier inscrit.

Soyez un investisseur averti

Un bon moyen de protéger votre argent est de vous informer! Que vous consultiez un conseiller financier ou placiez votre argent vous-même, posez les questions suivantes avant d'investir :

- Comment le placement produira-t-il un rendement? Génère-t-il des dividendes ou des intérêts? Sa valeur est-elle susceptible d'augmenter? Dans l'affirmative, de quels facteurs dépend l'augmentation de sa valeur?
- Quels sont les frais liés à l'achat, à la conservation et à la vente du placement? Avez-vous une pénalité ou des frais à payer si vous devez vendre le placement rapidement ou avant sa date d'échéance?
- Quels sont les risques associés au placement? Est-il possible de perdre une partie ou la totalité de votre placement? En général, plus le rendement escompté est élevé, plus le risque est grand.
- Serait-il facile de vendre le placement si vous aviez besoin de votre argent rapidement?
- Le placement correspond-il à vos objectifs et à votre tolérance au risque?

N'investissez jamais dans un produit que vous ne comprenez pas parfaitement. Ne vous hâtez pas de prendre vos décisions de placement et ne signez jamais de documents sans les lire attentivement.



Savoir où obtenir de l'aide

Les autorités en valeurs mobilières surveillent les marchés financiers du Canada et les conseillers qui vendent et gèrent les titres négociés sur ces marchés. Elles ont pour mission de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses, tout en favorisant l'équité et l'efficacité des marchés financiers.

Vous trouverez dans nos guides gratuits et objectifs des points de repère sur l'investissement, le fonctionnement de certains produits et le choix d'un conseiller financier. Vous pouvez vous les procurer sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca, ou auprès de l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire, ci-dessous.

Membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières www.autorites-valeurs-mobilieres.ca

Alberta Securities Commission

www.albertasecurities.com
checkfirst.ca

403-297-6454 or 1-877-355-4488

British Columbia Securities Commission

www.investright.org

604-899-6500 or 1-800-373-6393
(sans frais au Canada)

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

moneysmartmanitoba.ca

204-945-2548 or 1-800-655-5244
(Manitoba seulement)

Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick

www.fcnb.ca

1-866-933-2222

Office of the Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador

servicenl.gov.nl.ca

709-729-4189

Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest

www.justice.gov.nt.ca/fr/les-divisions/division-des-enregistrements-de-documents-officiels/bureau-des-valeurs-mobilieres

1-867-767-9305 ou 1-867-873-0243

Nova Scotia Securities Commission

<https://nssc.novascotia.ca>

902-424-7768 ou 1-855-424-2499

Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Nunavut

867-975-6590

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

gerezmieuxvotreargent.ca

1-877-785-1555

inquiries@osc.gov.on.ca

Office of the Superintendent of Securities,

Île-du-Prince-Édouard

www.princeedwardisland.ca/en/topics/securities

902-368-4550

Autorité des marchés financiers (Quebec)

www.lautorite.qc.ca

1-877-525-0337

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

www.fcaa.gov.sk.ca

306-787-5645

Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon

<https://yukon.ca/fr/entreprises/valeurs-mobilieres>

1-867-667-5466 Sans frais (Yukon seulement): 1800-661-0408, poste 5466



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières